



## PROCÈS-VERBAL N°01

---

<b>Réunion du :</b>	07 Juillet 2021
<b>Présidence :</b>	Gabriel GÔ
<b>Présents :</b>	Claude BARRE – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Gilles SEPCHAT – Yannick TESSIER
<b>Excusé :</b>	Guy RIBRAULT
<b>Assiste :</b>	Oriane BILLY

---

### **Préambule :**

M. Claude BARRE, membre du club FC CHATEAU GONTIER (528431)  
M. Michel DROCHON, membre du club ENT. SUD VENDEE (549477)  
M. Alain LE VIOL, membre du club US THOUAREENNE (502138)  
M. Guy RIBRAULT, membre du club AS VAL D'ERDRE AUXENCE (582181)  
M. Gabriel GÔ, membre du club ET DE LA GERMINIERE (524226)  
M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)  
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **1. Appel**

---

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### **\*Dispositions particulières :**

le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## **2. Calendrier Général Compétitions Seniors LFPL**

La Commission établit le Calendrier Général des Compétitions Seniors LFPL 2021/2022 et le transmet au CODIR pour validation définitive. Ce dernier sera publié dès que validé par le CODIR.

La Commission confirme les dates de reprise des Compétitions (dates déjà annoncées) :

- Championnat National 3 : 28 et 29 Août 2021,
- Championnat Régional 1 Intersport, 2 et 3 : 11 et 12 Septembre 2021,
- 1<sup>er</sup> tour de Coupe de France : 28 et 29 Août 2021.

## **3. Coupe de France**

### **➔ Engagements**

La Commission acte la liste des clubs engagés en Coupe de France, le chiffre étant de 532 équipes, réparties ainsi :

- District 44 : 142 équipes
- District 49 : 112 équipes
- District 53 : 81 équipes
- District 72 : 82 équipes
- District 85 : 115 équipes

La Commission précise également que, comme initialement prévue la saison dernière, une équipe de ST PIERRE ET MIQUELON (non-connue à ce jour) intégrera la Coupe de France sur le territoire LFPL, et ce à partir du 3<sup>ème</sup> tour.

### **➔ Ordonnement**

Au regard des engagements, la Commission définit l'ordonnement des différents tours de Coupe de France (cf. annexe).

La Commission précise qu'elle est en attente d'informations et de décisions de la FFF, mais que sous toutes réserves :

- Les équipes de Régional 3 et Régional 2 entreront au 1<sup>er</sup> tour
- Les équipes de Régional 1 entreront au 3<sup>ème</sup> tour.

### **➔ Tirage du 1<sup>er</sup> tour**

Le tirage du 1<sup>er</sup> tour de Coupe de France (sous toutes réserves) est programmé lors de la prochaine réunion du 20 Juillet 2021.

#### 4. Championnats Régionaux Seniors Masculins

##### ➔ LA SUZE FC (502323)

La Commission prend connaissance du mail du club de LA SUZE FC, indiquant ne pas réengager son équipe 2 en Championnat Régional 2, et souhaitant être réintégré en Championnat Régional 3.

La Commission acte cette modification. L'affectation à un groupe de Régional 3 sera effectuée lors de la prochaine réunion (sous réserves de diverses informations non connues à ce jour).

#### 6. Réunions de rentrée

La Commission fixe, en accord avec le CODIR, les dates des réunions de rentrée :

- National 3 et Régional 1 Intersport : Samedi 28 Août 2021
- Régional 2 : Samedi 04 Septembre 2021
- Régional 3 et Départemental 1 (au sein des Districts concernés) :
  - o Mardi 07 Septembre : District 72,
  - o Mardi 14 Septembre : District 85,
  - o Jeudi 16 Septembre : District 49,
  - o Mardi 21 Septembre : District 44,
  - o Jeudi 30 Septembre : District 53.

#### 7. Calendrier

**Prochaine réunion** : Mardi 20 Juillet 2021 à St Sébastien sur Loire.

**Le Président**  
Gaby GO



**Le Secrétaire de séance,**  
Oriane BILLY

